

**Monsieur le Ministre de l'action
et des comptes publics
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12**

Paris, le 19 mars 2019

Réf. : SG/2019 – IF-ML
Objet : Préavis de Grève pour le 28/03/2019.

Monsieur le Ministre,

La fédération Interco Cfdt appelle l'ensemble des personnels de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale à des actions de mobilisation, dont la grève, le jeudi 28 mars 2019.


La fédération Interco Cfdt appelle les personnels et notamment les travailleurs sociaux et les salariés de la petite enfance à se mobiliser pour obtenir des informations et des assurances sur les intentions gouvernementales concernant les conditions d'accueil dans les établissements du jeune enfant. Particulièrement les décisions à venir dans le cadre normatif applicable aux modes d'accueil du jeune enfant en référence à la Loi ESSOC dans son article 50.

La présente lettre vaut préavis de grève de 24 heures pour le jeudi 28 mars 2019, ce préavis couvrant les agents, commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Pendant la durée du préavis, la fédération Interco Cfdt participera à toute négociation qu'il conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

pour Claire LE CALONNEC
Secrétaire générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CLC', written over a set of horizontal lines.

Ingrid FRANÇOIS
Secrétaire nationale